



Inéligibilité dans une association et droit de vote

Par Rapha 88

Bonjour,
Est ce que l'inéligibilité dans une association m'interdit de voter lors de l'assemblée générale.
Merci pour votre réponse.
Cordialement.

Par Isadore

Bonjour,

Il faut lire les statuts, qui seuls contiennent la réponse.

Par Rapha 88

Il n'y a rien de précisé dans les statuts à ce sujet.